

NOTE DE PRESENTATION

COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU)

2025

Contenu

1. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE.....	2
2. CADRE REGLEMENTAIRE.....	2
3. PRESENTATION GENERALE	2
4. COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 – PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS DE CLOTURE	3
5. LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
5.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
5.1.1 Dépenses de fonctionnement.....	4
5.1.2 Recettes de fonctionnement.....	7
5.2 L'EPARGNE	10
5.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
6. LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT).....	14
6.1 BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.....	14
6.2 BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.....	15
6.3 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (10 ZONES D'ACTIVITES)	17
6.4 BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV).....	18
6.5 BUDGET EAU	20
6.6 BUDGET ASSAINISSEMENT	22
7. LE BUDGET VERT.....	27

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2026

1. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

2. CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Saint Méen - Montauban.

Le budget 2026 a été voté avant le vote du compte financier unique 2025 lors de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2025.

Comme le compte financier unique (CFU) 2025 n'a pas été adopté, le budget primitif 2026 a été voté **sans reprise des résultats**. L'assemblée délibérante doit donc adopter un budget supplémentaire (à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif), qui intégrera les résultats de l'exercice précédent, qui comportera les restes à réaliser en dépenses et en recettes et permettra également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

3. PRESENTATION GENERALE

La CCSMM comprend un budget principal et 6 budgets annexes :

- Le budget principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics,
- 1 budget annexe Bâtiments industriels et commerciaux (BIC)
- 1 budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- 1 budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- 1 budget annexe Panneaux Photovoltaïques (PPV)
- 1 budget annexe Eau
- 1 budget annexe autonome Assainissement

4. COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 – PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS DE CLOTURE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL RESULTAT DE CLOTURE
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
> BUDGET PRINCIPAL	12 493 893,84	17 627 800,46	5 133 906,62	6 091 428,50	5 784 530,92	-306 897,58	4 827 009,04
> BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	956 540,27	959 571,56	3 031,29	429 929,86	701 759,33	271 829,47	274 860,76
> ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	10 707 836,69	10 726 731,03	18 894,34	10 849 680,11	10 566 886,01	-282 794,10	-263 899,76
SOUS TOTAL	24 158 270,80	29 314 103,05	5 155 832,25	17 371 038,47	17 053 176,26	-317 862,21	4 837 970,04

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL RESULTAT DE CLOTURE
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
<i>Budgets annexes autonomes</i>							
> REOM	3 134 240,99	3 246 325,51	112 084,52	0,00	0,00	0,00	112 084,52
> PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	1 809,58	6 513,17	4 703,59	233,56	11 947,77	11 714,21	16 417,80
> EAU	1 737 166,13	4 088 176,70	2 351 010,57	1 651 582,96	1 677 531,56	25 948,60	2 376 959,17
> ASSAINISSEMENT	1 451 833,59	2 956 275,46	1 504 441,87	6 469 133,48	6 836 685,81	367 552,33	1 871 994,20
TOTAL BUDGETS CONSOLIDES	30 483 321,09	39 611 393,89	9 128 072,80	25 491 988,47	25 579 341,40	87 352,93	9 215 425,73

Résultat consolidé

Les CFU 2025 de l'ensemble des budgets (hors budgets annexes autonomes) de la Communauté de Communes présentent un résultat consolidé de 4,84 M€ contre 3,37 M€ en 2024 (section de fonctionnement et d'investissement confondues, reports résultats 2024 compris et hors budgets autonomes).

Sur le budget principal, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 12,84 % entre 2024 et 2025 alors que les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,98 %. La diminution des recettes en 2025 s'explique principalement par des mouvements inter-budget en lien avec les régularisations de calculs des stocks des ZAE faites en 2024 sollicitées par le SGC de Montfort sur Meu.

L'endettement global (hors budgets annexes REOM, PPV, EAU et ASSAINISSEMENT) de la collectivité au 31 décembre 2025 s'élève à 5,27 M€ contre 6,19 M€ au 31 décembre 2024.

La capacité de désendettement (budget principal et budgets annexes bâtiments industriels) est faible (1 an), la Communauté de Communes est donc très peu endettée.

Les effectifs rémunérés de la Communauté de Communes au 31 décembre 2025 étaient de 103,49 agents (ETP) dont 4 agents non permanents, 8 agents contractuels en remplacement, et 3 apprentis. Au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes avait 99,94 agents (ETP).

Fin 2025, l'épargne nette (budget principal et budgets annexes bâtiments industriels) s'élève à 3,04 M€ (hors produits de cessions).

5. LE BUDGET PRINCIPAL

5.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

5.1.1 Dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	CFU 2025	Ev° CFU 2024/2025
011	Charges à caractère général	2 262 225,83	2 694 712,50	2 151 357,83	-4,90%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 555 661,61	4 905 556,00	4 818 810,57	5,78%
014	Atténuations de produits	2 978 233,11	2 944 000,00	2 942 206,11	-1,21%
65	Autres charges de gestion courante	1 781 695,58	2 782 801,45	1 897 555,16	6,50%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		11 577 816,13	13 327 069,95	11 809 929,67	2,00%
66	Charges financières	30 008,41	32 500,00	24 373,50	-18,78%
67	Charges exceptionnelles	291,91	8 000,00	3 522,72	1106,78%
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	-	2 000,00		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		11 608 116,45	13 369 569,95	11 837 825,89	1,98%
042	Opérations ordre transfert entre sections	578 074,07	700 000,00	656 067,95	13,49%
023	Virement à la section d'investissement	-	3 104 678,92		
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		578 074,07	3 804 678,92	656 067,95	13,49%
TOTAL		12 186 190,52	17 174 248,87	12 493 893,84	2,53%

CFU 2024

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en diminution par rapport à 2024 (- 4,90%). Elles comprennent les dépenses structurelles (voirie, fournitures de petits équipements, maintenance, les formations ...).

Les principales dépenses qui ont diminué en 2025 sont :

- L'entretien de la voirie,
- Les frais d'études,
- Le transport de personnes extérieurs à la collectivité (baisse du coût du transport à la demande).
- Les frais de télécommunication (passage de la téléphonie fixe à la téléphonie cloud, et diminution du coût du forfait des téléphones portables)
- Les frais de formations (formations du logiciel Système Intégré de Gestion de Bibliothèque en 2024)

A l'inverse, certaines charges (dont certaines n'ont pas de caractère récurrent) ont augmenté :

- Les fournitures de petits équipements (fournitures pour travaux faits en régie notamment pour la réhabilitation de l'atelier technique à Saint Méen le Grand),
- Les contrats de prestations de services (participation au Tour de France 2025 et à la gestion de l'espace conseil France Rénov'..),
- Les frais d'entretien des véhicules,
- Les frais d'honoraires (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la concession pour l'exploitation et la gestion de la piscine intercommunale)

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de + 5,78 % par rapport à 2024.

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : avancements de grade, d'échelon des agents titulaires, et évolution des contractuels
- Création de postes :
 - Un coordinateur de l'action culturelle en 2025 ;

- Impact en année pleine des recrutements 2024 (2nd poste chargé d'accueil, coordinatrice lecture publique et navette documentaire)
- Recrutements :
 - Une directrice du pôle Ressources (poste resté vacant depuis 2 ans, à nouveau pourvu)
 - Un chargé de projet pour l'enquête habitat (CDD 6 mois renouvelable 1 fois)
 - Un apprenti pour une année pleine au service informatique (poste de Technicien informatique vacant pourvu par un apprenti), incluant la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour le maître d'apprentissage
 - Un archiviste (CDD 2 mois)
- Évolutions des taux de cotisation :
 - Augmentation de 4 points du taux de cotisation CNRACL d'un montant de l'ordre de 50 K€.
 - Retour du taux de cotisation maladie URSSAF (part employeur) à son niveau historique de 9,88 % au 1er janvier 2025 : augmentation de 1 point soit 17 K€ en 2025

DEPENSES DU PERSONNEL sur 4 budgets : PRINCIPAL + EAU + ESPACE ENTREPRISES (BIC) + ASSAINISSEMENT

	CA 2024	CA 2025
DEPENSES*	4 555 661 €	5 104 012 €
RECETTES**	1 633 023 €	1 929 551 €
DEPENSES NETTES	2 922 638 €	3 174 461 €

* salaires chargés + charges annexes (assurance statutaires- COS 35 – Titres Restaurant- Médecine professionnelle – Personnel extérieur – FIHPHP (Fonds d'insertion handicap)

* Création de 3 postes au service Assainissement à la suite de la prise de compétences au 1er janvier 2025 (budget assainissement).

Non compris dépenses RH du chapitre 011 : formations, frais de déplacement et chèques Cadhoc

** Recettes chiffrées estimées :

- Financements extérieurs des postes RPE, Petite enfance, Maisons de la petite enfance, LAEP, Jeunesse, coordinateurs jeunesse et petite enfance, AAGV, environnement, Espace France Service, assainissement, pacte territoriaux ANAH
- Charges des postes refacturées : Pays/poste entretien locaux et accueil Manoir, poste ADS, chargé de mission « petites villes de demain », mise à disposition CEPB
- Remboursements assurances congés maternité et arrêts maladies, récupération part agent/titres restaurant, compensation Supplément Familial de Traitement (SFT), remboursement charges, remboursement CNRACL/agent détaché
- Refacturation des dépenses de personnel (charges directes et indirectes) du budget principal aux budgets annexes BIC, EAU et ASSAINISSEMENT (2025 : 203 559.18 €)

A noter cependant que l'augmentation des recettes n'est pas proportionnelle à l'augmentation des dépenses en raison d'un plafonnement des subventions.

Les atténuations de produits (chap. 014) sont en diminution de 1,21% (soit - 36 K€) par rapport à l'exercice 2024 (remboursement en 2024 du trop perçu en 2023 de la fraction de TVA de l'ex Taxe d'Habitation et CVAE).

Les atténuations de produits concernent les transferts de fiscalité entre communes et EPCI (attributions de compensation, dotations de solidarité communautaire), les prélèvements effectués sur les recettes fiscales (prélèvements FNGIR) et les remboursements/restitutions de trop perçu de fiscalité sur exercice antérieur (ex : Fraction de TVA, dégrèvement GEMAPI...).

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Reconduction du montant des attributions de compensations 2024, soit 2 131 K€.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Reconduction de l'enveloppe DSC à 514 K€ avec comme critères de répartition de l'enveloppe : 45% pour la part écart de revenu par habitant, 35% pour la part insuffisance de potentiel financier par habitant et 20% d'effort fiscal.

FOND NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Le FNGIR, mécanisme de redistribution : les collectivités « gagnantes » financent les pertes des collectivités « perdantes » du fait de la réforme de la taxe professionnelle en 2014. Le FNGIR de 293 K€ reste stable depuis 2015.

Augmentation des **autres charges de gestion courante (chap. 65)** de + 6,5 % par rapport à 2024 après une baisse en 2023 en raison de :

- Nouveau contrat DSP Piscine depuis septembre 2025 et paiement de la régularisation de révision 2024.
- Augmentation des cotisations retraite des élus

Les charges financières (chapitre 66) sont constituées des intérêts des emprunts et ligne de trésorerie. Elles ont diminué de 18,78 % par rapport à 2024.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comprennent les annulations de titres sur exercices antérieurs (remboursement d'un trop payé sur des titres émis).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) comprennent principalement les dotations aux amortissements.

5.1.2 Recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	CFU 2025	Ev° CFU 2024/2025
013	Atténuations de charges	195 419,33	170 158,00	244 553,60	25,14%
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	309 190,93	469 009,00	575 707,10	86,20%
73	Impôts et taxes	5 003 959,20	5 094 268,00	5 083 204,20	1,99%
731	Impositions directes	4 113 876,00	3 917 054,00	4 216 009,00	
74	Dotations et participations	4 606 332,83	4 728 601,00	4 809 848,40	4,42%
75	Autres produits de gestion courante	3 092 668,42	216 342,02	169 344,90	-94,52%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		17 321 446,71	14 595 432,02	15 098 667,20	-12,83%
76	Produits financiers	146,28	145,00	146,28	0,00%
77	Produits exceptionnels	11 823,14	3 000,00	8 897,32	-24,75%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	500,00		400,00	-20,00%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		17 333 916,13	14 598 577,02	15 108 110,80	-12,84%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	50 591,93	145 000,00	89 017,81	75,95%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		50 591,93	145 000,00	89 017,81	75,95%
TOTAL		17 384 508,06	14 743 577,02	15 197 128,61	-12,58%
002	Excédent de fonctionnement reporté de	1 586 587,70	2 430 671,85	2 430 671,85	53,20%
TOTAL DES RECETTES CUMULES		18 971 095,76	17 174 248,87	17 627 800,46	-7,08%

CFU 2025

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont en augmentation de 25,14 % par rapport à 2024. Elles correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières liées aux arrêts maladies, au versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement (SFT).

Les recettes des services (chapitre 70) sont en augmentation (+ 86,20 %) par rapport à 2024. Cette augmentation concerne la refacturation aux budgets annexes « eau » et « assainissement » des charges directes (le personnel) et des charges indirectes supportées sur le budget principal avec un effet rétroactif à partir de l'exercice de l'exercice 2024 refacturé en 2025 pour le budget Eau.

Les produits des impôts et taxes et des impositions directes (chapitre 73 et 731) sont en augmentation de 1,99 % (soit +181 K€) par rapport à 2024.

Les produits des rôles supplémentaires ou complémentaires qui concernent l'imposition particulière faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée ont augmenté par rapport à 2024 (+ 43 K€ par rapport à 2024).

FISCALITE MENAGE

Le produit de la fiscalité ménage, composée de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire, la fraction de TVA (suite à la suppression de la TH sur les résidences principales) et des taxes foncières (également payées par des acteurs économiques), diminue de - 0,63% par rapport à 2024, soit une perte fiscale – à taux d'imposition constants – de - 27 K€.

FISCALITE ECONOMIQUE

Le produit de la fiscalité économique, composée de la fraction de TVA - CVAE (suite à la suppression de la CVAE), de la CFE, de la TASCOT et de l'IFER, augmente de 3,11% par rapport à 2024, soit un rendement fiscal – à taux d'imposition constant (sauf pour la TASCOT dont le coefficient de modulation est passé de 1,05 à 1,10 en 2025) – de 139 K€.

FPIC

Le reversement prend en compte l'effort fiscal et l'éligibilité dépend d'un rang au regard d'un indicateur synthétique composé du revenu par habitant, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal. L'ensemble intercommunal de la CCSMM était l'an passé classé 341^{ème} sur 745 éligibles (en 2024, la CCSMM était au rang 293^{ème} sur 745). En 2025, baisse de 17 K€ par rapport à 2024 du FPIC.

TAXE SUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT LONGUE DISTANCE (TEITLD)

La CCSMM a perçu 43 K€ au titre de la Taxe sur les infrastructures de transport longue distance. Cette taxe, introduite par la loi de finances pour 2024 devait être intégralement versée à l'Afit (Agence de financement des infrastructures de transport) afin de sécuriser ses ressources. Lors de l'examen de ce texte, un amendement a introduit une disposition allouant dès 2024 aux communes et à leurs groupements exerçant la compétence voirie et aux départements, une fraction égale à un douzième du produit prévisionnel de cette taxe (en déduction des recettes de l'Afit). L'affectation de cette taxe est faite en fonction de la longueur de voirie en gestion. Les EPCI à fiscalité propre, se chargent, s'ils n'exercent pas en intégralité la compétence voirie, de reverser après délibération (à la majorité des deux tiers), tout ou partie de la recette perçue à leurs communes membres en fonction de la longueur de voirie sur laquelle la commune a gardé la compétence.

> La Communauté de Communes exerce aujourd'hui la compétence sur 76% du linéaire de voirie du territoire. Le conseil communautaire du 10/02/2026 a décidé de conserver ce produit et de l'affecter à des dépenses au service de l'intercommunalité et de ses communes membres et plus particulièrement dans la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Les dotations et participations (chapitre 74) augmentent de 4,42 % (soit + 204 K€) par rapport à 2024. Ce chapitre comprend la DGF, les subventions et participations, les allocations compensatrices et le FDTP.

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a augmenté de 1,84 % par rapport à 2024, soit + 21 K€ / 2024.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES*

Les compensations fiscales ont augmenté de + 4,60 % / 2024 (soit + 86 K€) : l'augmentation concerne notamment la compensation d'exonération des locaux industriels (en application de la loi de finances pour 2021, les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises sont réduites à 50 % des valeurs locatives des établissements industriels) et l'allocation compensatrice pour recentrage de la taxe d'habitation sur les seuls locaux à usage d'habitation (elle correspond au produit de THS perçu en 2024, issus des rôles généraux et des rôles supplémentaires émis en 2024 au titre d'une année antérieure, correspondant aux locaux imposés : locaux classés meublés de tourisme et chambres d'hôtes).

FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TP (FDTP)

L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle est en diminution avec - 17,53 % (soit - 11 K€) par rapport à 2024.

SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

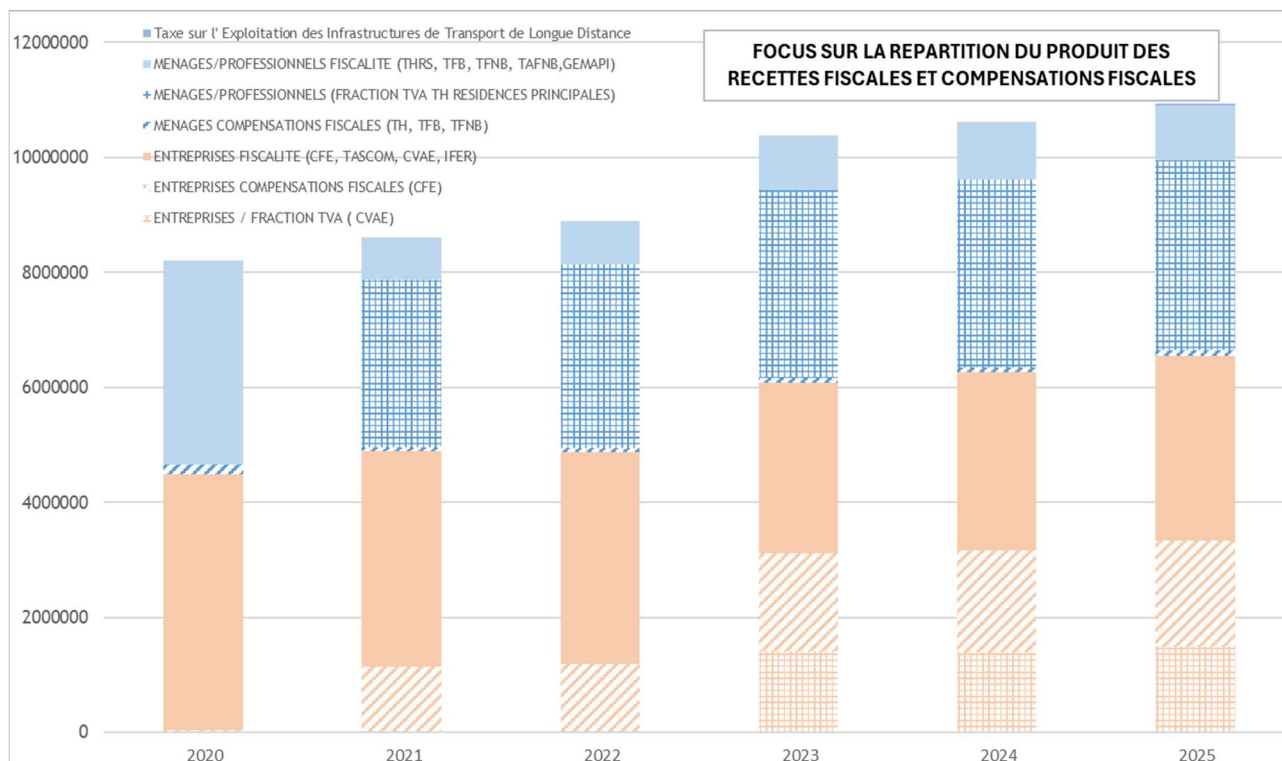
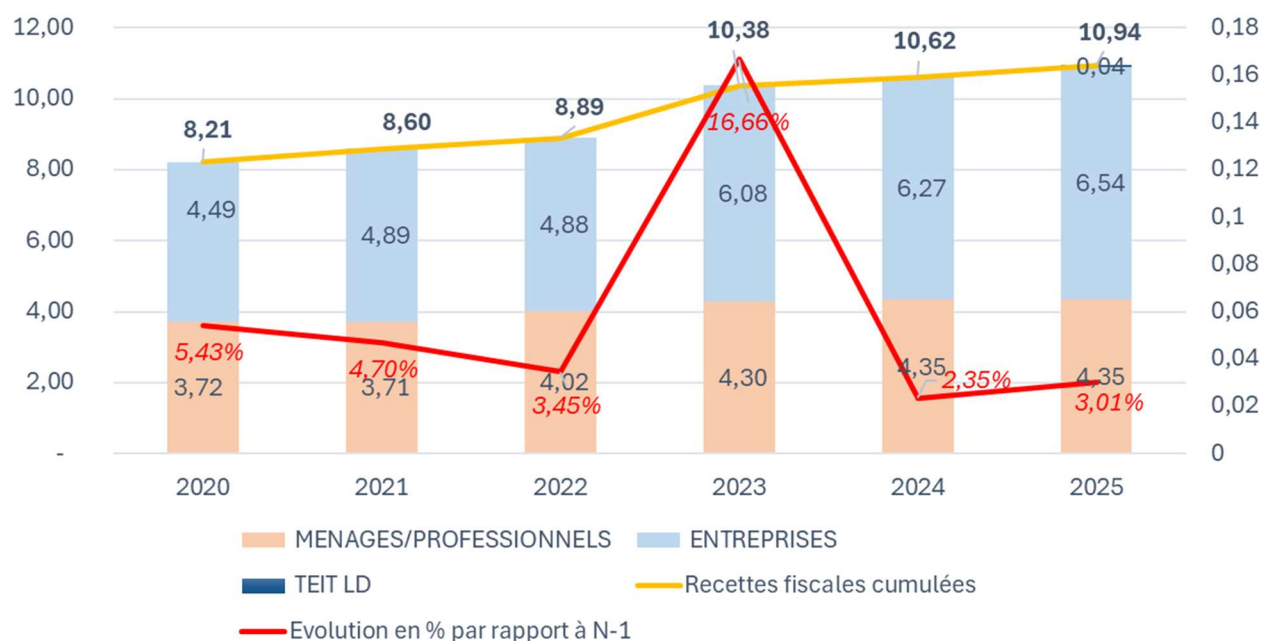
Les subventions des partenaires ont augmenté de 6,93 % par rapport à 2024, soit + 98 K€. Cette augmentation s'explique par :

- le versement des subventions pour des projets du service jeunesse (75 K€) : ARTour et projet consentement,

- le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre de la convention relative au PIG Pacte territorial France Rénov' (46 K€),
- la subvention du poste assainissement et pour la réalisation du schéma de transfert de compétence (37 K€),
- l'aide à la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergie (17 K€).

A noter cependant une baisse des subventions du département pour la petite enfance (-72 K€).

Evolution globale du produit des recettes fiscales y compris compensations (en millions d'euros)



Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les revenus des immeubles, et concessionnaires, les produits divers de gestion courante et les excédents estimés sur les ventes conclues sur certains budgets annexes.

La baisse des recettes des autres produits de gestion courante (- 2,92 M€ / 2024) s'explique principalement par des reversements exceptionnels sur l'année 2024 (régularisation du mode de calcul des stocks) de subventions du budget annexe ZAE au budget principal et par le remboursement du sinistre du pont de Médréac en 2024.

A noter qu'en 2025, la CCSMM a perçu un reversement partiel des quotas Gaz à effet de serre (GES) d'un montant de 22 K€. C'est la loi de finances pour 2025 qui prévoit d'affecter une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS 1) aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) afin de leur permettre d'atteindre les objectifs de décarbonation fixés par la stratégie nationale bas carbone.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondent aux intérêts de parts sociales.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont en diminution de 3 K€ par rapport à 2024 : cessions de matériels (cession du désherbeur mécanique mutualisé en 2025) et annulations de mandats sur exercices antérieurs plus importants en 2024.

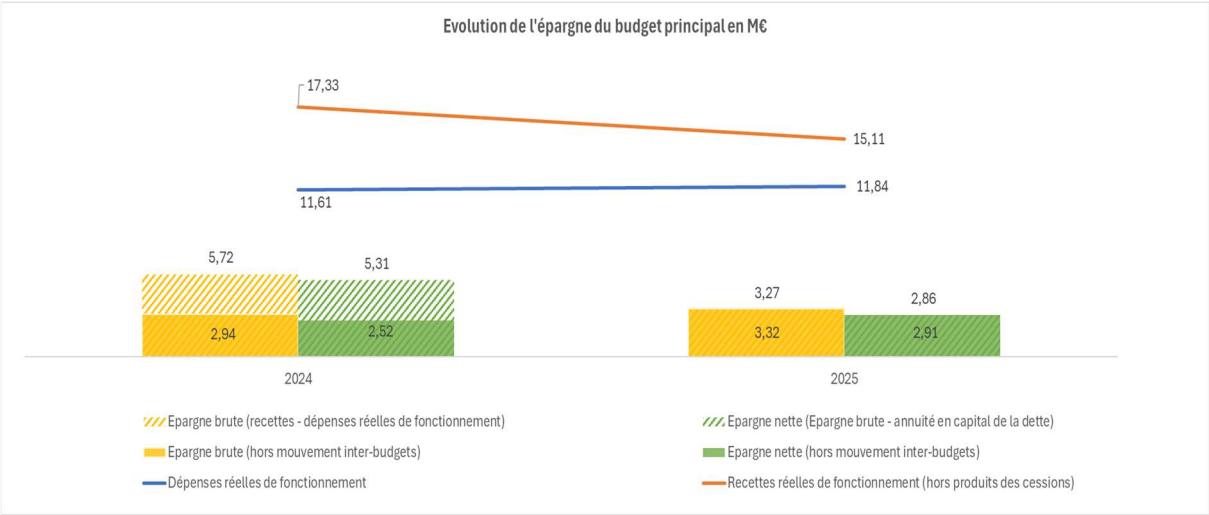
Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042) correspondent aux amortissements de subventions d'équipement transférables.

5.2 L'EPARGNE

	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	CFU 2025
Recettes réelles	17 333 916,13	14 598 577,02	15 108 110,80
Dépenses réelles	11 608 116,45	13 369 569,95	11 837 825,89
Epargne brute ¹	5 725 799,68	1 229 007,07	3 270 284,91
Cessions d'immobilisations	2 080,00	16 420,00	1 200,00
Epargne brute¹ (hors c/ 775 de cessions d'immobilisations)	5 723 719,68	1 212 587,07	3 269 084,91

¹ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute 2025 du budget principal est de 3,27 M€, soit une diminution de 42,9 % par rapport à 2024 qui s'explique par une baisse significative des recettes réelles de fonctionnement (3,32 M€ d'épargne brute sans les mouvements inter-budgets contre 2,94 M€ en 2024) liée au versement exceptionnel en 2024 d'une subvention des budgets annexes ZAE suite à des régularisations de calculs de stocks.



5.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025 (BP + BS + DM)	CFU 2025	Ev° 2024/2025
13	Subventions d'investissement		122 015,00	122 015,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	424 082,57	456 295,00	417 636,54	-1,52%
20	Immobilisations incorporelles	473 699,85	223 284,56	64 767,88	-86,33%
204	Subventions d'équipement versées	1 816 862,60	1 966 371,51	1 091 569,00	-39,92%
21	Immobilisations corporelles	263 243,00	184 671,61	143 621,40	-45,44%
23	Immobilisations en cours	1 009 917,49	2 702 778,34	501 802,02	-50,31%
26	Participations et créances rattachées à des participations			-	
27	Autres immobilisations financières	1 949 394,79	471 967,37	19 441,65	-99,00%
45	Opérations pour compte de tiers	100 005,67	410 000,00	269 016,31	169,00%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		6 037 205,97	6 537 383,39	2 629 869,80	-56,44%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 591,93	145 000,00	89 017,81	75,95%
041	Opérations patrimoniales	17 147,64	20 000,00	-	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		67 739,57	165 000,00	89 017,81	31,41%
TOTAL		6 104 945,54	6 702 383,39	2 718 887,61	-55,46%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 171 353,43	3 372 540,89	3 372 540,89	187,92%
TOTAL		7 276 298,97	10 074 924,28	6 091 428,50	-16,28%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 2,63 M€ en 2025.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025	Ev° 2024/2025
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		16 420,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	209 533,56	480 000,00	113 938,92	-45,62%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 710 135,27	4 354 233,39	4 354 233,39	60,66%
13	Subventions d'investissement	263 787,13	206 625,38	138 131,66	-47,64%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 350,00	178 491,54	1 700,00	-27,66%
20	immobilisation incorporelles		222 952,80	222 955,80	
27	Autres immobilisations financières	6 250,41	381 522,25	133 704,80	2039,14%
45	Opérations pour compte de tiers	116 130,00	410 000,00	163 798,40	41,05%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		3 308 536,37	6 250 245,36	5 128 462,97	0,55
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		3 104 678,92		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	578 074,07	700 000,00	656 067,95	13,49%
041	Opérations patrimoniales	17 147,64	20 000,00	-	-100,00%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		595 221,71	3 824 678,92	656 067,95	10,22%
TOTAL		3 903 758,08	10 074 924,28	5 784 530,92	48,18%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-	
TOTAL		3 903 758,08	10 074 924,28	5 784 530,92	48,18%
RESULTAT		- 3 372 540,89	-	306 897,58	-91%

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 5,13 M€ en 2025.

Les opérations d'équipement

DESIGNATION OPERATION	Dépense	Recette
☐ REPORT DE L'EXERCICE N-1	3 372 540,89	
Opération financière	3 372 540,89	
☐ ORDRE	89 017,81	768 384,71
Opération financière	89 017,81	768 384,71
☐ OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	269 016,31	163 798,40
Opération financière	269 016,31	163 798,40
☐ OPERATIONS FINANCIERES	437 078,19	4 491 260,35
Opération financière	437 078,19	4 491 260,35
☐ OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 923 775,30	361 087,46
VOIRIE MODERNISATION ET AMENAGEMENT (OR)	368 239,18	
SIGNALETIQUES	6 337,12	
PROGRAMME DE L HABITAT	341 390,13	
PLH ETUDES CCSMM	9 374,27	
Opération financière	122 015,00	
MOBILITE PMS	16 358,49	5 586,00
MATERIELS TECHNIQUES (OR)	39 647,50	19 087,00
MATERIELS MUTUALISES		15 602,00
MAISON EX CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 341,98	
HABITAT-OPERATION PROGRAMMEE DE L HABITAT	16 347,00	23 856,00
HABITAT - OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT	500,00	
GARE VELO RAIL	3 340,85	
FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE (OR)	103 243,14	
EQUIPEMENTS MOBILERS ET AGENCEMENTS (OR)	170 215,17	40 719,00
EQUIPEMENT CULTUREL	7 516,12	
EQTS INFORMATIQUES BUREAUTIQUES MULTIMEDIAS (OR)	25 569,64	
CYBERSECURITE	6 120,00	
COVOITURAGE	18 401,28	10 000,00
BRETAGNE TRES HAUT DEBIT	620 589,41	
BIBLIOTHEQUES	7 019,19	
ATELIER TECHNIQUE ST MEEN	11 363,51	
ASSAINISSEMENT		222 955,80
AIDES COMMERCE ET AGRICULTEURS	25 846,32	23 281,66
Total général	6 091 428,50	5 784 530,92

OPFI	OPNI
D001 : Solde d'exécution d'investissement reporté D16 : remboursement emprunts/caution... D040 : amortissements R10222 : FCTVA R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé D/R27 : avances aux budgets annexes D/R45 : opérations comptes de tiers liés aux programmes Breizh bocage et CTMA	

6. LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT)

6.1 BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

DEPENSES			
c/	R/O	Libellé	
		CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025
			CFU 2025
011		Charges à caractère général	3 014 612,36
			3 153 500,00
65		Autres charges de gestion courante	-
			7 000,00
67		Charges exceptionnelles	11 038,27
			22 000,00
68		Dotations aux amortissements et aux provisions	-
			15 000,00
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 025 650,63
			3 197 500,00
002		Résultat d'exploitation reporté	-
			-
		TOTAL	3 025 650,63
			3 197 500,00
			3 134 240,99

RECETTES			
c/	R/O	Libellé	
		CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025
			CFU 2025
70		Produits des services, du domaine et ventes	3 017 888,47
			3 100 000,00
75		Autres produits de gestion courante	-
			-
77		Produits exceptionnels	26 820,91
			29 000,00
78		Reprise sur amortissements et provisions	36 538,27
			18 500,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 081 247,65
			3 147 500,00
002		Résultat d'exploitation reporté	62 490,46
			118 087,48
		TOTAL	3 143 738,11
			3 265 587,48
			3 246 325,51

Résultat de l'exercice 118 087,48 68 087,48 112 084,52

Suite à la mise en place de la redevance incitative au 01/01/2015, ce budget annexe reprend :

- en dépenses le montant appelé par les deux SMICTOM (les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets), les provisions pour risques impayés, les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, les frais de paiements en cartes bancaires.
- en recettes, les redevances ordures ménagères et redevances gros producteurs.

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce budget est autonome financièrement. Cela signifie qu'il se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.

L'exercice 2025 se clôture avec un excédent d'exploitation de 112 K€ dont une partie issue d'excédents avant la mise en place de la redevance incitative.

Les dépenses et les recettes d'exploitation sont en augmentation en 2025 (en lien avec l'augmentation de la grille tarifaire).

Les dépenses réelles 2025 comprennent 3,12 M€ de participations aux SMICTOM, 952 € de frais bancaires et 11 K€ d'annulations de redevances titrées sur exercices antérieurs.

Les recettes réelles 2025 comprennent notamment 3,12 M€ de redevances et 2,9 K€ de reprises sur provisions pour risques d'impayés.

6.2 BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La CCSMM permet de soutenir l'activité économique du territoire et le démarrage de nouvelles activités professionnelles en offrant à la location des bâtiments adaptés à une activité professionnelle.

La CCSMM avait 9 bâtiments sur le territoire en 2025 et en a vendu un en cours d'année.

DEPENSES			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
011 Charges à caractère général	145 726,80	201 260,00	148 413,39
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 698,35	21 010,00	20 069,88
65 Autres charges de gestion courante	338,87	20 920,00	1 492,88
66 Charges financières	54 092,28	51 500,00	36 822,60
67 Charges exceptionnelles	146,62	2 500,00	210,89
68 Dotations aux provisions et dépréciations	12 723,02	5 000,00	4 200,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	233 725,94	302 190,00	211 209,64
023 Virement à la section d'investissement		47 000,00	
042 Opérations ordre transfert entre sections	458 735,01	490 000,00	665 324,97
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	458 735,01	537 000,00	665 324,97
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	692 460,95	839 190,00	876 534,61
002 Déficit fonctionnement reporté N-1	75 616,90	80 005,66	80 005,66
	768 077,85	919 195,66	956 540,27

Résultat de l'exercice - 80 005,66 - -

RECETTES			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
70 Produits des services, du domaine et ventes	51 461,05	53 535,00	58 480,70
74 Dotations, subventions et participations	75 616,90	267 080,66	-
013 Atténuations de charges	-	-	-
75 Autres produits de gestion courante	518 483,44	486 780,00	607 468,43
76 Produits financiers	-	-	-
77 Produits exceptionnels	-	2 500,00	203 336,63
78 Dotations aux provisions et dépréciations		15 300,00	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	645 561,39	825 195,66	869 285,76
042 Opérations ordre transfert entre sections	42 510,80	94 000,00	90 285,80
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	42 510,80	94 000,00	90 285,80
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	688 072,19	919 195,66	959 571,56
002 Excédent fonctionnement reporté N-1		-	
	688 072,19	919 195,66	959 571,56

Résultat de l'exercice - - 3 031,29

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 211 K€ en 2025 et sont en légère baisse de 22 K€ par rapport à 2024 :

- diminution des charges financières,
- diminution des provisions pour risques et charges (loyers impayés d'entreprises en procédure de liquidations judiciaires).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 869 K€ sont en augmentation de 224 K€ par rapport à 2024 (versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de 80 K€ [76 K€ en 2024], vente d'un bâtiment pour 203 K€ et augmentation de l'indice ILC des loyers).

DEPENSES			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	357 698,34	522 119,40	308 844,22
20 Immobilisations incorporelles	-	3 000,00	2 500,00
21 Immobilisations corporelles	-	12 770,00	11 239,00
23 Immobilisations en cours	51 933,95	142 460,00	17 060,84
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	409 632,29	680 349,40	339 644,06
040 Opérations ordre transfert entre sections	42 510,80	94 000,00	90 285,80
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	42 510,80	94 000,00	90 285,80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	452 143,09	774 349,40	429 929,86
001 Solde d'exécution reporté N-1	-		-
	452 143,09	774 349,40	429 929,86

Résultat de l'exercice - - -

RECETTES			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	3 493,74	5 000,00	4 084,96
024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-	200 000,00	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 493,74	205 000,00	4 084,96
021 Virement de la section d'exploitation	-	47 000,00	-
040 Opérations ordre transfert entre sections	458 735,01	490 000,00	665 324,97
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	458 735,01	537 000,00	665 324,97
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	462 228,75	742 000,00	669 409,93
001 Solde d'exécution reporté N-1	22 263,74	32 349,40	32 349,40
	484 492,49	774 349,40	701 759,33

Résultat de l'exercice 32 349,40 - 271 829,47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 340 K€ en 2025.

Les principaux travaux (17 K€) concernent la création de bureaux à l'étage du bâtiment Le Tissé et les travaux du bâtiment Coézée (réalisation de faïence sur sanitaire).

Le montant du remboursement en capital des emprunts est de 271 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 K€ en 2025 et concernent l'encaissement de cautions locatives.

6.3 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (10 ZONES D'ACTIVITES)

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CCSMM assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire. A ce titre la Communauté de Communes a 10 zones d'activités.

Ce budget ZAE a pour vocation de retracer les dépenses d'aménagement et de commercialisation des zones. Il s'équilibre au travers des ventes de terrains et une fois les terrains vendus, l'excédent ou le déficit de la zone est intégré au budget principal de la collectivité. Puis les dépenses d'entretien des zones achevées (voiries, espaces verts...) sont comptabilisées au sein du budget principal.

Au sein de ce budget ZAE, une comptabilité dite « de stock » doit être tenue, permettant de valoriser le stock de foncier au regard du coût des travaux effectués. Ces opérations dites « d'ordre » représentent une part importante de ce budget. Comptabilisées en dépenses et recettes, elles sont neutres budgétairement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	C/M57	R/O Libellé M57	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025 (BP/BS/DM) CFU 2025
Total 011 Charges à caractère général			29 027,18	570 593,00
011	605	R Achats de matériel, équipements et travaux	20 657,93	358 000,00
011	6015	R Terrains à aménager	-	110 000,00
011	6045	R Achats d'études, prestations de services	3 155,25	102 593,00
011	608	R Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 000,00	-
Total 65 Autres charges de gestion courante			2 897 632,72	142 207,02
65	65822	R Reversement de l'excédent des budgets annexes	2 897 632,52	142 107,02
65	65888	R Autres charges diverses de gestion courante	0,20	100,00
Total 66 Charges financières			20 624,15	12 900,00
66	66111	R Intérêts réglés à l'échéance	20 978,72	12 000,00
66	66112	R Intérêts - Rattachement des ICNE	-	900,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			2 947 284,05	725 700,02
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			8 329 166,87	10 547 444,36
042	7133	O Variation des en-cours de production de biens	1 524 856,76	2 035 475,17
042	71355	O Variation des stocks de terrains aménagés	6 804 310,11	8 511 969,19
Total 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			10 405,52	12 000,00
043	608	O Frais accessoires s/ terrains en cours d'aménagement	10 405,52	12 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			8 339 572,39	10 559 444,36
Total 002 Résultat d'exploitation reporté			-	-
002	002	R Résultat d'exploitation reporté	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT			11 286 856,44	11 285 144,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	C/M57	R/O Libellé M57	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025 (BP/BS/DM) CFU 2025
Total 16 Emprunts et dettes assimilées			370 941,15	279 983,01
16	1641	R Emprunts en euros	364 690,74	250 000,00
16	168751	R GFP de rattachement	6 250,41	29 983,01
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			370 941,15	279 983,01
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			10 547 444,36	10 721 342,47
040	3555	O Terrains aménagés	2 035 475,17	8 604 840,25
040	3355	O Travaux (travaux en cours)	8 511 969,19	2 116 502,22
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			10 547 444,36	10 721 342,47
Total 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-	18 086,25
001	001	R Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	18 086,25
TOTAL INVESTISSEMENT			10 918 385,51	11 019 411,73

Les dépenses réelles 2025 s'élèvent à 368 K€ (hors subventions et avances du budget principal), dont principalement :

- 23 K€ de travaux/honoraires sur les ZAE (notamment concernant des études de compensation de zones humides sur ZAE BROHINIÈRE OUEST, des travaux de viabilisation sur ZAE LE CHENE, des travaux sur ZAE HAUTE BRETAGNE, des frais de géomètre sur ZAE HOTEL NEUF et ZAE VILLE MOUART),
- 104 K€ d'achats de terrains sur la ZAE HAUTE BRETAGNE
- 6 K€ de charges financières,
- 235 K€ de remboursements du capital des emprunts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	C/M57	R/O	Libellé M57	
				BUDGET TOTAL
				2025 (BP/BS/DM)
				CFU 2025
Total 70 Produits des services, du domaine et ventes				CFU 2024
70	7015	R	Ventes de terrains aménagés	702 387,07
Total 74 Dotations, subventions et participations				370 525,95
74	74751	R	GFP de rattachement	370 525,95
Total 75 Autres produits de gestion courante				34 342,15
75	7573621	R	Subvfonct BA/régies sans ps morale	156 929,79
75	7588	R	Autres produits divers de gestion courante	100,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				136,51
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections				736 729,22
042	7133	O	Variation des en-cours de production de biens	527 555,74
042	71355	O	Variation des stocks de terrains aménagés	10 721 342,47
Total 002 Résultat d'exploitation reporté				10 595 304,58
002	002	R	Résultat d'exploitation reporté	2 036 329,42
TOTAL FONCTIONNEMENT				2 036 329,42
				8 511 969,19
				8 511 969,19
				8 558 975,16
				2 955,60
				12 000,00
				2 955,60
				10 598 260,18
				16 523,51
				24 246,17
				24 246,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	C/M57	R/O	Libellé M57	
				BUDGET TOTAL
				2025 (BP/BS/DM)
				CFU 2025
Total 16 Emprunts et dettes assimilées				CFU 2024
16	168751	R	GFP de rattachement	1 949 394,79
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				471 967,37
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				19 441,65
040	3555	O	Terrains aménagés	1 949 394,79
040	3355	O	Travaux (travaux en cours)	471 967,37
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				10 547 444,36
Total 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				10 547 444,36
001	001	R	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	621 737,60
TOTAL INVESTISSEMENT				-
				10 900 299,26
				11 019 411,73
				10 566 886,01

Les recettes réelles 2025 s'élèvent à 104 K€ (hors subventions et avances du budget principal), dont :

- 104 K€ de ventes :
 - 75 K€ sur ZAE HAUTE BRETAGNE
 - 29 K€ sur ZAE LANDUJAN

6.4 BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
011 Charges à caractère général	607,48	750,00	288,16
65 Autres charges de gestion courante	-	10,00	-
67 Charges exceptionnelles	-	10,00	-
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	135,00	400,00	145,00
022 Dépenses imprévues	-	80,00	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	742,48	1 250,00	433,16
023 Virement à la section d'investissement	-	3 848,49	-
042 Opérations ordre transfert entre sections	1 376,42	1 500,00	1 376,42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 376,42	5 348,49	1 376,42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 118,90	6 598,49	1 809,58
002 Déficit fonctionnement reporté N-1	-	-	-
TOTAL	2 118,90	6 598,49	1 809,58

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	-	14 419,84	-
020 Dépenses imprévues		1 000,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	15 419,84	-
040 Opérations ordre transfert entre sections	233,56	500,00	233,56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	233,56	500,00	233,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	233,56	15 919,84	233,56
001 Solde d'exécution reporté N-1			-
TOTAL	233,56	15 919,84	233,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 070,24	2 200,00	2 310,75
75 Autres produits de gestion courante	0,50	10,00	0,37
77 Produits exceptionnels	484,00		80,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 554,74	2 210,00	2 391,12
042 Opérations ordre transfert entre sections	233,56	500,00	233,56
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	233,56	500,00	233,56
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 788,30	2 710,00	2 624,68
002 Excédent fonctionnement reporté N-1	3 219,09	3 888,49	3 888,49
	6 007,39	6 598,49	6 513,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	-	-
021 Virement de la section d'exploitation		3 848,49	
040 Opérations ordre transfert entre sections	1 376,42	1 500,00	1 376,42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 376,42	5 348,49	1 376,42
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 376,42	5 348,49	1 376,42
001 Solde d'exécution reporté N-1	9 428,49	10 571,35	10 571,35
	10 804,91	15 919,84	11 947,77

Les dépenses réelles d'exploitation 2025 s'élèvent à 433,16 € et concerne l'entretien et nettoyage des panneaux photovoltaïques

Les recettes réelles d'exploitation 2025 s'élèvent à 2 391,12 € et concernent la revente de l'électricité et le remboursement d'impôts sur les sociétés versés.

6.5 BUDGET EAU

SECTION D'EXPLOITATION

Code	Libellé	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
Fonctionnement.		1 626 631,56	-	2 351 010,57
Dépense.		1 531 708,20	3 615 931,56	1 737 166,13
011.	Charges à caractère général	577 243,07	506 114,61	355 723,99
012.	Charges de personnel et frais assimilés	34 607,32	111 453,00	100 932,52
022.	Dépenses imprévues	0,00	75 000,00	0,00
65.	Autres charges de gestion courante	551,39	365 100,00	333 392,39
66.	Charges financières	59 884,45	72 000,00	30 886,82
67.	Charges exceptionnelles	4 199,65	96 000,00	3 124,00
	DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	676 485,88	1 225 667,61	824 059,72
023.	Virement à la section d'investissement	0,00	1 440 263,95	0,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	855 222,32	950 000,00	913 106,41
	DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	855 222,32	2 390 263,95	913 106,41

Recette.		3 158 339,76	3 615 931,56	4 088 176,70
013.	Atténuations de charges	163,20	650,00	672,00
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	1 853 907,18	1 848 500,00	2 431 517,06
74.	Subventions d'exploitation	55 642,25	93 000,00	0,00
75.	Autres produits de gestion courante	2 141,17	2 150,00	2 254,35
77.	Produits exceptionnels	0,00	5 000,00	1 784,91
	RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	1 911 853,80	1 949 300,00	2 436 228,32
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 029,71	40 000,00	25 316,82
	RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	24 029,71	40 000,00	25 316,82
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 222 456,25	1 626 631,56	1 626 631,56

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 824 K€ contre 676 K€ en 2024. Cette augmentation des dépenses de plus de 148 K€ s'explique essentiellement par la refacturation des missions charges directes (30% du salaire de 2 agents) et indirectes (couts des autres services, bureaux, véhicules) qui étaient auparavant supportées par le budget principal. Le choix a été fait par le conseil communautaire d'imputer également les charges 2024 sur l'année 2025.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 2,44 M€ en 2025 (1,91 M€ en 2024).

Cette augmentation s'explique par l'augmentation des tarifs sur la part industrielle qui a augmenté sur la tranche 4 et 5.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de + 2 351 010.57 € (contre 1 626 631.56€ en 2024).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	CFU 2024	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
Investissement.		764 425,15	-	25 948,60
Dépense.		1 472 172,70	3 674 730,80	1 651 582,96
020.	Dépenses imprévues	-	100 000,00	-
16.	Emprunts et dettes assimilées	231 080,67	255 000,00	242 307,24
20.	Immobilisations incorporelles	9 850,00	56 100,00	-
21.	Immobilisations corporelles	3 542,00	76 152,15	456,27
23.	Immobilisations en cours	1 203 670,32	3 147 478,65	1 383 502,63
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 448 142,99	3 634 730,80	1 626 266,14
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 029,71	40 000,00	25 316,82
041.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 753,47	-	-
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	41 783,18	40 000,00	25 316,82
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
Recette.		2 236 597,85	3 674 730,80	1 677 531,56
13.	Subventions d'investissement	213 216,92	455 041,70	-
23.	Immobilisations en cours	-	65 000,00	-
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	213 216,92	520 041,70	-
021.	Virement de la section d'exploitation	-	1 440 263,95	-
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	855 222,32	950 000,00	913 106,41
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	855 222,32	2 390 263,95	913 106,41
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 168 158,61	764 425,15	764 425,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1,63 M€ en 2025 (1,45 M€ en 2024).

Les principaux travaux et études réalisés (1,38 M€ en 2025) sont :

- Rénovation usines de potabilisation (21 K€)
- Le programme de renouvellement du réseau et branchements (1,21 M€)
- Accord cadre à bon de commande travaux eau potable (152 K€)

Le montant du remboursement en capital des emprunts est de 242 K€ contre 231 K€ en 2024.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 0€ en 2025 (213 K€ en 2024).

L'excédent de clôture de la section d'investissement est de 25 948,60€ contre 764 425,15 € en 2024)

Les opérations d'équipement (Budget EAU)

Code	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
Investissement.		764 425,15	25 948,60
Dépense.		1 472 172,70	1 651 582,96
020.	Dépenses imprévues	-	-
16.	Emprunts et dettes assimilées	231 080,67	242 307,24
20.	Immobilisations incorporelles	9 850,00	-
21223.	AMELIORATION USINES POTABILISATION/RESERVOIRS ET DES	9 850,00	-
21.	Immobilisations corporelles	3 542,00	456,27
OPNI	Opération non individualisée	3 542,00	456,27
25001.	Equipements informatiques	-	-
23.	Immobilisations en cours	1 203 670,32	1 383 502,63
21222.	TRAVAUX DE PROTECTION DES CAPTAGES (DUP)	4 262,84	-
21223.	RENOVATION USINES DE POTABILISATION	84 290,00	21 072,50
22225.	PROGRAMME 2022 Renouvellement réseau	237,66	-
22227.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE 2022-2023	-	3 740,50
23226.	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS (OR)	4 825,40	12 787,08
23229.	PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU (OR)	925 179,27	1 196 831,83
22229.	PROGRAMME 2023 - RENOUVELLEMENT RESEAU	840,08	-
23230.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE (OR)	183 277,87	149 070,72
24002.	RESERVOIR MONTAUBAN LA FOSSE AU LOUP	757,20	-
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 448 142,99	1 626 266,14

Recette.		2 236 597,85	1 677 531,56
10.	Dotations, fonds divers et réserves	-	-
13.	Subventions d'investissement	213 216,92	-
21221.	COMPTEURS DE SECTORISATION DU RESEAU	73 985,00	-
23229.	PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU (OR)	89 732,00	-
23230.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE 2023-2024 (OR)	49 499,92	-
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	213 216,92	-

6.6 BUDGET ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est retracée dans un budget unique avec autonomie financière dénommé « Assainissement » depuis le 1^{er} janvier 2025 (suite au transfert de la compétence) pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif.

Pour le SPAC, la DSP SAUR assure, depuis le 1^{er} juillet 2025, la gestion pour les 9 communes qui étaient en régie ou en contrat de prestation. Pour les cinq communes auparavant en DSP, une intégration échelonnée sera réalisée en fonction des fins de leur contrat respectif.

Pour le SPANC, les contrôles d'assainissement ont été effectués les 6 premiers mois en prestations de services, le temps que le service s'organise.

SECTION D'EXPLOITATION

Code	Libellé	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
Fonctionnement.		-	1 504 441,87
Dépense.		3 245 215,35	1 451 833,59
011.	Charges à caractère général	412 220,00	230 544,63
012.	Charges de personnel et frais assimilés	167 810,00	164 199,67
022.	Dépenses imprévues	29 000,00	-
65.	Autres charges de gestion courante	10 500,00	970,48
66.	Charges financières	105 000,00	91 916,55
67.	Charges exceptionnelles	104 670,00	74 673,08
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		829 200,00	562 304,41
023.	Virement à la section d'investissement	1 416 015,35	-
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00	889 529,18
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		2 416 015,35	889 529,18

Recette.		3 245 215,35	2 956 275,46
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	1 457 100,00	1 208 159,89
74.	Subventions d'exploitation	21 700,00	1 720,00
75.	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,72
77.	Produits exceptionnels	1 514 415,35	1 509 415,35
013.	Atténuation des charges	-	739,20
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		2 995 215,35	2 720 035,16
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	236 240,30
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		250 000,00	236 240,30
002.	Résultat d'exploitation reporté	-	-

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 562 K€ en 2025 dont 125 K€ pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Les charges à caractère général s'affichent à 230,5 K€ dont 45 K€ pour le SPANC.

Le coût d'exploitation des stations gérés en régie les 6 premiers mois avec l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement représentent l'essentiel des dépenses dont 34 K€ en fluides, 45 K€ en prestation de service, 58 K€ en entretien et réparation, 50 K€ pour les charges indirectes liées au fonctions dites supports supportées sur le Budget principal (ventilées à hauteur de 50/50% entre l'ANC et l'AC-> ventilation à revoir pour l'année prochaine afin de se rapprocher davantage du coût réel des charges entre l'ANC et l'AC).

Les charges de personnel s'élèvent à 164 K€ dont 77 K€ pour le service SPANC :

Création de trois postes au service Assainissement suite à la prise de compétences au 1^{er} janvier 2025 (budget assainissement).

Et refacturation des charges de personnel de 2 agents payés sur le budget principal (ventilés à hauteur de 50/50% entre l'ANC et l'AC -> ventilation à revoir pour l'année prochaine afin de se rapprocher davantage du temps passé réellement par les agents).

Les charges financières des emprunts en cours s'élèvent à 92 K€.

Les charges exceptionnelles (75 K€) correspondent au remboursement du déficit de résultat de fonctionnement de 2 communes.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 2,72 M€ en 2025 dont 1,51 M€ de report de résultat des communes et 1,21 M€ de recettes liées au service assainissement.

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment :

- le produit de la redevance d'assainissement et de la performance réseau : 1,11 M€
- les recettes de branchements correspondant aux PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) pour 27 K€ (difficultés pour recueillir les contrôles de branchements avant 2025).
- la participation des particuliers pour les travaux d'extension ou de raccordement à l'assainissement collectif sur le réseau public pour 34 K€. La CCSMM participe aux travaux de raccordement sur la base d'une prise en charge forfaitaire de 5 m à partir du collecteur d'eaux usées principal.
- la redevance pour l'assainissement non collectif (ANC) pour 38 K€ dont les contrôles des 6 premiers mois ont été en prestation de service, le temps d'organiser le recrutement et le service sur le terrain.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de + 1 504 441,87 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
Investissement.		-	367 552,33
Dépense.		13 908 448,55	6 469 133,48
020.	Dépenses imprévues	300 000,00	-
041.	Opérations patrimoniales	-	-
10.	Dotations, fonds divers et réserves	133 545,08	133 545,08
16.	Emprunts et dettes assimilées	340 092,67	251 328,26
20.	Immobilisations incorporelles	613 000,00	461 364,11
21.	Immobilisations corporelles	194 650,00	84 377,22
23.	Immobilisations en cours	7 269 200,00	494 317,71
27.	Autres immobilisations financières	4 807 960,80	4 807 960,80
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 658 448,55	6 232 893,18
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	236 240,30
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	250 000,00	236 240,30
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-

Recette.		13 908 448,55	6 836 685,81
10.	Dotations, fonds divers et réserves	4 036 189,61	4 021 189,61
13.	Subventions d'investissement	5 147 760,00	155 250,00
16.	Emprunts et dettes assimilées	289 442,13	24 278,01
21.	Immobilisations corporelles	-	-
23.	Immobilisations en cours	300 000,00	-
27.	Autres immobilisations financières	1 719 041,46	1 746 439,01
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 492 433,20	5 947 156,63
021.	Virement de la section d'exploitation	1 416 015,35	-
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00	889 529,18
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 416 015,35	889 529,18
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6,23 M€ en 2025 (dont 0,13 M€ de déficit reporté des communes).

Les principaux travaux et études réalisés (1,04 M€ en 2025) sont :

- Frais d'étude sur le schéma directeur (429 K€) : transfert des écritures passées sur le budget principal avant la prise de compétence
- MOE sur la STEP de Montauban (50 K€)
- Achat de deux véhicules avec aménagement des fourgons et matériels informatiques et de bureau (82 K€)
- Accord cadre à bon de commande travaux de réseaux (414 K€)
- Raccordement réseau branchement partie public (30 K€)

Le montant du remboursement en capital des emprunts est de 251 K€.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 5,95 M€ en 2025 dont :

- 4,02 M€ résultats reportés des communes.
- 155 K€ de subventions perçues : transfert des écritures passées sur le budget principal concernant le schéma directeur (122 K€) et encaissement de 33 K€ de subvention pour le schéma directeur des eaux usées de St Meen le Grand.

L'excédent de clôture de la section d'investissement est de 367 552,33€.

Les opérations d'équipement (Budget ASSAINISSEMENT)

Code	Libellé	BUDGET TOTAL 2025	CFU 2025
Investissement.		-	367 552,33
Dépense.		13 908 448,55	6 469 133,48
020.	Dépenses imprévues	300 000,00	-
041.	Opérations patrimoniales	-	-
10.	Dotations, fonds divers et réserves	133 545,08	133 545,08
16.	Emprunts et dettes assimilées	340 092,67	251 328,26
20.	Immobilisations incorporelles	613 000,00	461 364,11
25001.	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES BUREAUTIQUES MULTIMEDIAS OR	11 000,00	10 870,00
25003.	STEU MONTAUBAN	35 000,00	2 309,00
25011.	SCHEMA DIRECTEUR ASST	544 500,00	448 185,11
25014.	STEU ST MEEN	16 000,00	-
OPNI	Opération non individualisée	6 500,00	
21.	Immobilisations corporelles	194 650,00	84 377,22
25001.	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES BUREAUTIQUES MULTIMEDIAS OR	17 650,00	11 849,16
25007.	MATERIELS TECHNIQUES	77 000,00	70 228,06
25009.	AMELIORATION SECURISATION DES STEU ET PR	100 000,00	2 300,00
23.	Immobilisations en cours	7 269 200,00	494 317,71
25002.	SIGNALETIQUES	3 200,00	-
25003.	STEU MONTAUBAN	6 560 000,00	49 614,43
25004.	STEU SAINT UNIAC	38 000,00	-
25008.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE TRAVAUX RESEAU	555 000,00	413 889,92
25010.	RACCORDEMENT RESEAU BRANCHEMENT PARTIE PUBLIC	-	30 459,25
25012.	STEU ST ONEN	8 000,00	-
25013.	STEU MEDREAC	105 000,00	354,11
27.	Autres immobilisations financières	4 807 960,80	4 807 960,80
OPFI	Opération financière	4 807 960,80	4 807 960,80
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 658 448,55	6 232 893,18

Recette.		13 908 448,55	6 836 685,81
10.	Dotations, fonds divers et réserves	4 036 189,61	4 021 189,61
13.	Subventions d'investissement	5 147 760,00	155 250,00
25003.	STEU MONTAUBAN	4 850 000,00	-
25011.	SCHEMA DIRECTEUR ASST	297 760,00	155 250,00
16.	Emprunts et dettes assimilées	289 442,13	24 278,01
21.	Immobilisations corporelles	-	-
23.	Immobilisations en cours	300 000,00	-
25003.	STEU MONTAUBAN	300 000,00	
27.	Autres immobilisations financières	1 719 041,46	1 746 439,01
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 492 433,20	5 947 156,63

7. LE BUDGET VERT

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Pour rappel, l'analyse doit porter sur 6 axes intégrés progressivement :

1. L'atténuation du changement climatique
2. L'adaptation au changement climatique
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
4. La transition vers une économie circulaire
5. La prévention et le contrôle de la pollution
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour les comptes financiers 2025, les axes 1 et 6 sont obligatoires.

Pour les tableaux ci-après : ne pas tenir compte des montants indiqués dans la colonne « Total des dépenses (mandatées) » car les montants calculés par le logiciel sont erronés.

Budget principal

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	2 183 138,00	171 880,27	222 646,32	697 042,41	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	129 535,76	30 645,61	696,00	33 426,27	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	6 766,78	0,00	3 383,39	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	280 476,02	9 576,00	118 140,47	12 521,54	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 003 604,04	44 205,69	38 699,52	418 896,81	0,00
A165	Immobilisations financières	38 883,30	0,00	0,00	0,00	19 441,65
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 642 403,90	256 307,57	383 565,70	1 161 887,03	19 441,65

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	1 091 569,00	0,00	218 826,00	872 743,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	64 767,88	0,00	0,00	63 897,88	870,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	3 383,39	0,00	0,00	3 383,39	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	140 238,01	0,00	0,00	141 042,01	-804,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	501 802,02	950,00	0,00	500 852,02	0,00
A165	Immobilisations financières	19 441,65	0,00	0,00	0,00	19 441,65
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 821 201,95	950,00	218 826,00	1 581 918,30	19 507,65

Budget bâtiments industriels

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	7 200,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	15 278,00	0,00	2 754,50	4 884,50	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	34 121,68	0,00	13 830,84	3 230,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		61 599,68	0,00	16 585,34	14 214,50	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	7 639,00	0,00	0,00	7 639,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	17 060,84	0,00	0,00	17 060,84	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 799,84	0,00	0,00	28 299,84	2 500,00

Budget Eau

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	912,54	0,00	0,00	456,27	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 767 005,26	0,00	0,00	1 383 502,63	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 767 917,80	0,00	0,00	1 383 958,90	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	456,27	0,00	0,00	456,27	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 383 502,63	0,00	0,00	1 383 502,63	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 383 958,90	0,00	0,00	1 383 958,90	0,00

Budget Assainissement

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	865 696,22	0,00	0,00	432 848,11	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	21 740,00	0,00	0,00	10 870,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	35 292,00	0,00	0,00	17 646,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	4 600,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	988 635,42	0,00	46 266,58	448 051,13	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	164 154,44	0,00	82 077,22	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	9 615 921,60	0,00	0,00	0,00	4 807 960,80
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		11 696 039,68	0,00	128 343,80	911 715,24	4 807 960,80

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	432 848,11	0,00	0,00	410 067,31	22 780,80
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	10 870,00	0,00	0,00	10 870,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	17 646,00	0,00	0,00	17 646,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	494 317,71	0,00	46 266,58	442 014,46	6 036,67
A150	Autres immobilisations corporelles	82 077,22	0,00	2 435,02	79 642,20	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	4 807 960,80	0,00	0,00	0,00	4 807 960,80
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 848 019,84	0,00	48 701,60	960 239,97	4 839 078,27